

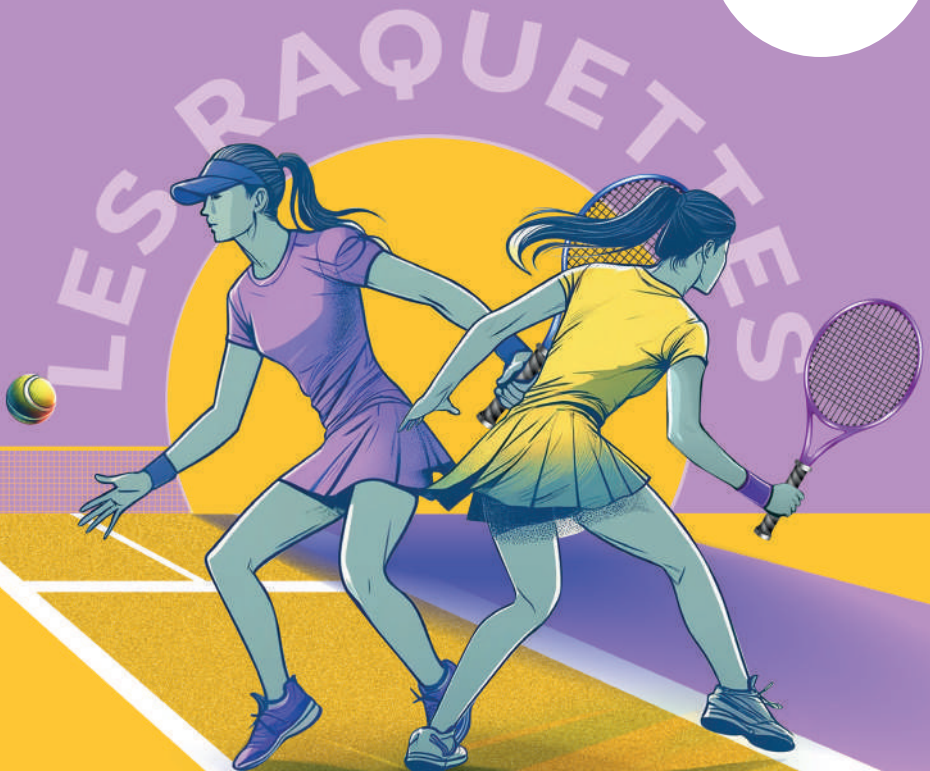
LES RAQUETTES

FFT

RÈGLEMENT 2025

**ÉPREUVE FÉMININE
PAR ÉQUIPES**

RÉSERVÉE
AUX JOUEUSES
NON CLASSÉES
JUSQU'À 30/4



SVR **Wilson.**
LABORATOIRE D'INNOVATION

I. INFORMATIONS GÉNÉRALES

DE QUOI S'AGIT-IL ?

- Épreuve féminine non homologuée par équipes (NC à 30/4).
- 2 simples et 1 double (4 joueuses par équipes).
- Matches au format court recommandés (exemple : 1 set gagnant avec jeu décisif à 6-6 et avantage en simple uniquement).
- Vers plus de volume de jeu : matchs de poules, consolantes, Tournoi Multi-Chances (TMC), pas de tableau à élimination directe.
- Choix des balles (intermédiaires ou traditionnelles) à la discrétion des territoires pour les phases qualificatives Club, Comité et Ligue ; utilisation de balles traditionnelles lors de la phase finale nationale.
- 4 phases :
 - Club (octobre-décembre)*
 - Comité (janvier-mars)*
 - Ligue (avril-juin)*
 - Finale nationale (19-20-21 septembre 2025 à l'Angers Tennis Club)

*Planification libre dans les territoires

QUI PEUT PARTICIPER ?

- Joueuses âgées de 18 ans et plus (participation possible de 2 joueuses maximum par équipes nées entre 2007 et 2009).
- NC, 40, 30/5 et 30/4 (ne pas avoir été classée 30/3 ou mieux : prise en compte du classement mensuel d'octobre 2024).
- Licence FFT obligatoire dès la phase Comité.
- 2 équipes maximum par club (rappel : 4 joueuses par équipes).
- Possibilité de composer une équipe avec des joueuses rattachées à 2 clubs différents si rattachés à un même Comité départemental.
- Clubs affiliés, structures habilitées et sections Tennis Entreprise.

COMMENT INSCRIRE UNE ÉQUIPE DE CLUB ?

- Inscription auprès du Comité départemental auquel le club FFT est rattaché.
- Droits d'engagement (par équipe) à la discrétion des Comités/Ligues.



RAPPEL

INSCRIPTION DES ÉQUIPES À LA PHASE FINALE
JUSQU'AU 2 JUILLET 2025
MAXIMUM AUPRÈS DE MARINE PIRIOU
(mpiriou@fft.fr)



II. NOMBRE D'ÉQUIPES QUALIFIÉES POUR LA PHASE NATIONALE

32 équipes seront qualifiées pour la phase finale nationale selon la répartition géographique suivante incluant les ligues ultramarines :

LIGUES	NOMBRE D'ÉQUIPES QUALIFIÉES
Auvergne - Rhône-Alpes	3
Bourgogne - Franche-Comté	1
Bretagne	1
Centre - Val de Loire	1
Corse	1
Grand-Est	3
Hauts-de-France	3
Île-de-France	3
Normandie	1
Nouvelle-Aquitaine	4
Occitanie	2
Pays de la Loire (ligue d'accueil)	1+ 1 (wild card)
Provence-Alpes-Côte d'Azur	2
Guadeloupe	1
Guyane	1
Martinique	1
Nouvelle-Calédonie	1
La Réunion	1

N.B. : en cas de non participation d'une/plusieurs ligue(s) à l'opération, la/les place(s) restante(s) seront réattribuée(s) selon l'ordre de priorité suivant : Normandie, Bretagne, Centre Val de Loire.



III. RÈGLEMENT

1. PHASE CLUB

- Objectif : sélectionner les équipes de joueuses (2 équipes maximum) pour représenter leur club FFT lors des différentes phases (Comité, Ligue et Finale nationale).
- Phase ouverte aux non-licenciées (le club déclare l'événement à son assureur).
- Opportunité événementielle conviviale : accueil des participantes, présentation de l'animation féminine, organisation de matchs en simple et double au format court (formule multichances), repas, remise des prix, etc.
- La liste des 4 noms composant l'équipe du club (ou 2 x 4 noms si 2 équipes) doit être communiquée au juge-arbitre de la phase Comité avant son démarrage.
- Toute demande de modification de la composition d'une équipe sera traitée au cas par cas par le territoire (Comité ou Ligue).
- N'hésitez pas à contacter votre Comité départemental si besoin.

2. GÉNÉRALITÉS POUR LES PHASES COMITÉ, LIGUE ET FINALE NATIONALE

- Être impérativement licenciées FFT.
- Ne pas avoir participé à la phase finale nationale de l'édition précédente.
- Avant chaque rencontre, une feuille de composition doit être remplie avec le nom de 4 joueuses différentes et remise au juge-arbitre.
- 2 simples et 1 double par rencontre.
- La capitaine doit être l'une des 4 joueuses.
- Coaching autorisé exclusivement par les joueuses participantes.
- Format court recommandé : 1 set gagnant avec jeu décisif à 6-6 et avantage en simple uniquement.
- Pas de tableau à élimination directe.
- Choix des balles (intermédiaires ou traditionnelles) à la discrétion des territoires

3. SPÉCIFICITÉS POUR LA PHASE COMITÉ

- L'organisation de la phase Comité est du ressort du Comité départemental.



III. RÈGLEMENT (SUITE)

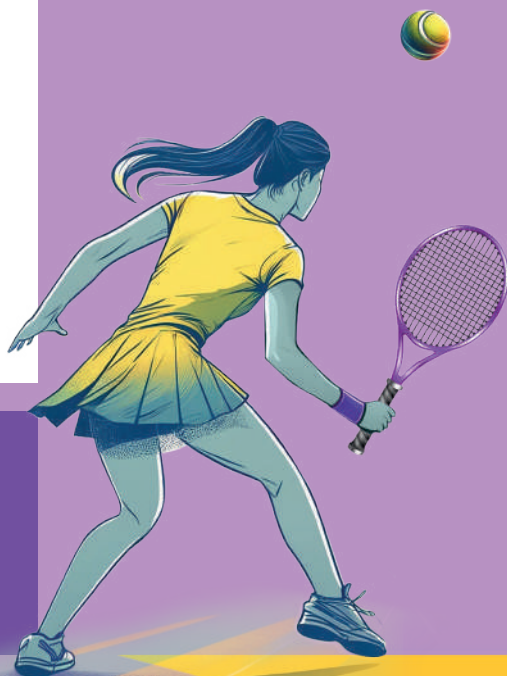
4. SPÉCIFICITÉS POUR LA PHASE LIGUE

- L'organisation de la phase Ligue est du ressort de la Ligue régionale.
- La phase Ligue doit se dérouler sous forme de poules et/ou de tableau à départ en ligne avec matchs de classement.

5. SPÉCIFICITÉS POUR LA PHASE FINALE NATIONALE

- L'organisation de la phase finale nationale est du ressort du siège de la FFT.
- La phase finale nationale se déroule sous forme de tableau à départ en ligne avec matchs de classement et utilisation de balles traditionnelles.
- Les joueuses doivent être en possession de leur attestation de licence 2026 et de leur carte nationale d'identité.
- Forfait de remboursement de frais défini pour 4 personnes (déplacement/hébergement).

Pour toute information complémentaire, contactez le/la Référent(e) Pratiques & Diversité au Féminin ou le/la Responsable Régional(e) du Développement de votre Ligue et consultez le site www.fft.fr



En application d'une démarche écoresponsable, le siège FFT dématérialise l'ensemble des supports de communication des Raquettes FFT.

